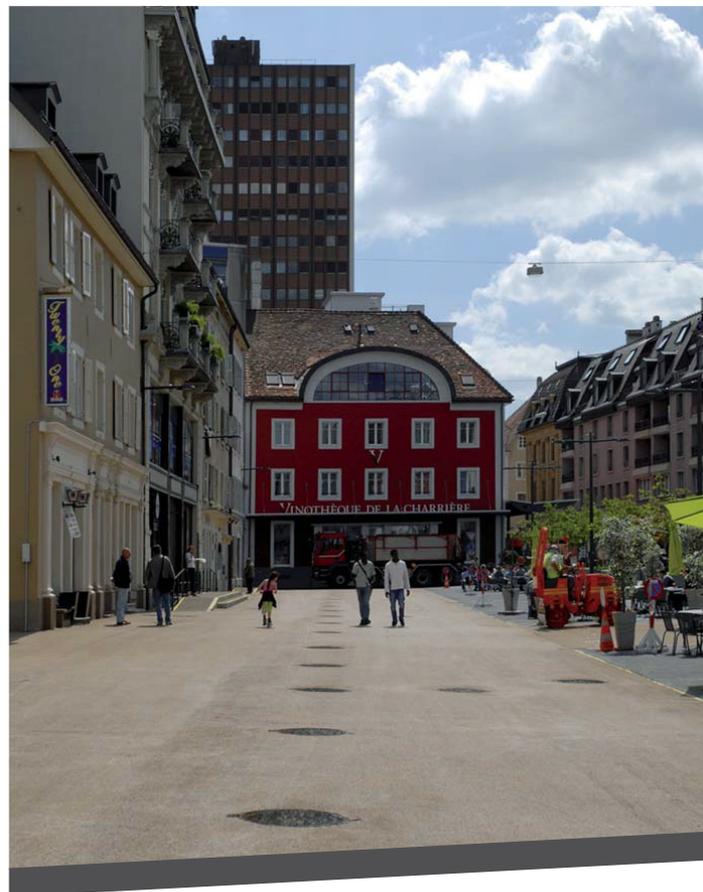


Place du Marché

La Chaux-de-Fonds

Présentation

Le réaménagement de la Place du Marché s'intègre dans une volonté de revitalisation du centre-ville en proposant un espace public convivial et multifonctionnel. Avant son réaménagement qui date de 2008, cet espace public était principalement destiné à l'usage de l'automobile, pour la circulation et les places de parking, générant de nombreux conflits d'usages entre les piétons et les véhicules. La commune a donc entamé des réflexions afin d'améliorer sa lisibilité en terme d'attribution de l'espace, en accord avec la mise en réseau des différents espaces publics alentours, tout en favorisant la multiplicité de ses usages et la sécurité des usagers. Parallèlement le projet limite son empreinte écologique en limitant les consommations d'eau et d'électricité et par la mise en œuvre d'un revêtement de sol d'origine végétale.▲



L'importance urbanistique est renforcé par les bâtiemnts prestigieux alentours.
©Ville de la Chaux-de-Fonds



Origine

Au début du siècle l'activité du marché, anciennement situé sur la place de l'Hôtel de Ville se déplace sur la Place Neuve (ancienne Place du Marché) qui devient le lieu principal des activités publiques. L'importance urbanistique et l'intérêt architectural de cette place se manifeste par la construction de bâtiments prestigieux qui viennent ceindre son périmètre et affirmer son caractère. En 2005, face au vieillissement des infrastructures souterraines et de la surface de la place, la commune entame une réflexion concernant un réaménagement de cette dernière et de ses alentours. Une concertation publique sur le devenir de la place a lieu en 2006, les travaux débutent en 2007 et la nouvelle place est inaugurée en 2008.▲

Caractéristiques

Etat d'avancement :	Ouvrage réalisé
Début de la planification :	2006
Fin de la planification :	05.2007
Début des travaux :	09.2007
Fin des travaux :	08.2008
Maître de l'ouvrage :	La Chaux-de-Fonds

Points forts

Espace plurifonctionnel.
Utilisation rationnelle des ressources.
Eclairage basse consommation.



Par la mise en place d'une « zone de rencontre » et l'augmentation de la convivialité entre les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés, la Place du Marché contribue à rendre possible une occupation plurifonctionnelle de l'espace public.
©xy-ar.ch

Espace plurifonctionnel

Avant son réaménagement, la Place du Marché était majoritairement dédiée à l'automobile, ce qui générait de nombreux conflits d'usages entre les piétons et les véhicules, avec parfois des problèmes de sécurité pour les usagers. La commune a donc entamé une réflexion concernant ce secteur, afin d'améliorer sa cohérence, en définissant plus clairement les espaces et en favorisant son potentiel d'usages multiples. Un premier aménagement provisoire mené en 2006 a permis de faire émerger les opinions des différents acteurs. La disparition des places de parc n'ayant pas été acceptée par la grande majorité des riverains et des commerçants jouxtant la place du marché, un consensus a été trouvé en maintenant une soixantaine de places de parc à durée limitée, tout en limitant la vitesse à 20km/h par la création d'une « zone de rencontre ». De plus, le sens de la circulation a été modifié afin d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes ainsi que la convivialité du secteur. La Place du Marché se situe à proximité d'un arrêt de

transport public et permet de valoriser les liaisons piétonnes à la fois entre la Place du Marché et celle d'Espacité, mais aussi pour l'ensemble du Centre-Ville. Elle est également un espace de détente et de rencontres grâce à l'élargissement des trottoirs et le développement de l'activité des commerces par l'aménagement de terrasses. Ainsi la qualité de vie est améliorée et permet de dynamiser le commerce local. L'accès aux véhicules motorisés est limité certains jours de la semaine pour le marché, ainsi que pour certains événements comme le festival de La Plage des Six-Pompes. Ainsi on peut dire que l'augmentation de la convivialité

entre les piétons, les véhicules et les cyclistes, sur? la Place du Marché contribue à rassembler et à rendre possible une occupation plurifonctionnelle de l'espace public.



Le sens de la circulation a été modifié afin d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes ainsi que la convivialité du secteur.
©Ville de la Chaux-de-Fonds



Le revêtement de sol posé est un enrobé végétal de couleur beige qui présente l'avantage d'être fabriqué à partir de matières premières renouvelables provenant de l'agriculture. ©xy-ar.ch

Utilisation rationnelle des ressources

D'un point de vue environnemental, le réaménagement de la Place du Marché participe par plusieurs actions concrètes à la réduction de la consommation de ressources non-renouvelables. En premier lieu, la mise en circuit fermé de l'alimentation en eau de la fontaine permet de grandes économies d'une ressource naturelle essentielle. De plus, le recours à la technologie des LEDs pour l'ensemble de l'éclairage public réduit de manière significative la consommation d'électricité, tout en présentant une longue durée de vie. Enfin le revêtement de sol posé est un enrobé végétal de couleur beige qui présente l'avantage d'être fabriqué à partir de matières premières renouvelables provenant de l'agriculture. Ce composant végétal peut se substituer au bitume lors de la construction de routes ou de places. Totalement transparent, il met en valeur la teinte naturelle des granulats utilisés. ▲



Grâce à la technologie LED La Chaux-de-Fonds économise actuellement 8'428 kWh d'électricité par année. Ce qui représente environ l'électricité consommée par une famille de quatre personnes dans une maison de trois étages pendant un peu plus de deux ans. ©ViteosSA

Eclairage LED

La technologie des LED (Light Emitting Diode pour diode électroluminescente), qui était utilisée depuis plusieurs décennies dans la technologie horlogère, pourrait très vite s'imposer comme la nouvelle source d'éclairage des espaces publics. Une LED est un composant électronique capable d'émettre de la lumière lorsqu'il est parcouru par un courant électrique. Cependant la principale différence avec les ampoules à incandescence actuelles, c'est que les LEDs n'émettent pas de la lumière en chauffant comme le

ferait le filament d'une ampoule à incandescence. Ainsi une LED permet d'obtenir de la lumière avec un très bon rendement, la majeure partie de l'énergie que l'on va y étant convertie en lumière et non en chaleur ! De plus, les systèmes d'éclairage classiques présentent beaucoup de pertes au niveau de la dispersion lumineuse, même si elles sont équipées de réflecteurs. A contrario, les LEDs ont une diffusion de la lumière très ciblée. La lumière diffusée « se répand » en ligne droite comme un laser. C'est pourquoi, un luminaire possède plusieurs petites ampoules chacune dirigées dans une direction différente afin de couvrir une plus grande zone. En ce sens, l'applicabilité de ce système nécessite un réglage précis afin de diriger efficacement le flux lumineux dans la bonne direction. Pour conclure, on peut dire que tout en apportant une réduction des dépenses, de la consommation d'électricité et donc d'énergie non-renouvelables cette nouvelle technologie pourrait aussi permettre de réduire la pollution lumineuse, étant donné qu'il deviendrait possible de moduler l'éclairage public en période nocturne. On peut ainsi valoriser l'éclairage

fourni par les enseignes lumineuses des magasins environnants et programmer l'éclairage public en complément. L'atout majeur vient de la durée de vie du matériel (quatre fois plus longue qu'un système conventionnel), avec, à la clé, des coûts de maintenance réduits. La Chaux-de-Fonds économise actuellement 8'428 kWh d'électricité par année ! Ce qui représente environ l'électricité consommée par une famille de quatre personnes dans une maison de trois étages pendant un peu plus de deux ans !